



**HAL**  
open science

# Dynamique des systèmes ovins et caprins laitiers et “ problème ” foncier corse

Jean Christophe Paoli, Maud Oberlin, Maddalena Serpentine

► **To cite this version:**

Jean Christophe Paoli, Maud Oberlin, Maddalena Serpentine. Dynamique des systèmes ovins et caprins laitiers et “ problème ” foncier corse. *Etudes corses et mediterraneennes*, 2022, 86-87, pp.259-280. 10.17180/xvjh-5s68-ch08 . hal-04004173

**HAL Id: hal-04004173**

**<https://hal.inrae.fr/hal-04004173v1>**

Submitted on 26 May 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

JEAN CHRISTOPHE PAOLI  
MAUD OBERLIN  
MADDALENA SERPENTINI

## Dynamique des systèmes ovins et caprins laitiers et « problème » foncier corse

### RÉSUMÉ

L'élevage corse de brebis et de chèvres de transhumants s'est, au cours du siècle passé, en grande partie déplacé vers les plaines et piémonts de l'île. Bien que sédentarisées, les exploitations présentes aujourd'hui dans l'île n'ont pas abandonné leur empreinte historique. Les éleveurs ne sont que partiellement propriétaires de leurs terres et sont encore largement utilisateurs d'espaces très variés. Cette diversité se retrouve dans la combinaison d'espèces élevées et l'association de parcours et herbe, et est compatible avec des surfaces partiellement possédées par les éleveurs.

#### MOTS-CLÉS

foncier, transhumance, système agraire, montagne, révolution fourragère

### The dynamics of Corsican dairy sheep and goat systems and the Corsican land "problem"

#### ABSTRACT

Corsican transhumant sheep and goat farming has largely been displaced over the course of the last century to the island's plains and piedmont. Although sedentarized, the farms that are found today on the island have not abandoned their historical stamp. Farmers only partly own the land they use and still make use of a wide variety of areas. This diversity is reflected in the combination of breeds and the association of itineraries and grass, and is compatible with the areas partially owned by the farmers.

#### MOTS-CLÉS

land, transhumance, farming systems, mountain, fodder revolution

## INTRODUCTION

Le maintien du « pastoralisme corse » c'est-à-dire des élevages de chèvres et brebis laitières plus ou moins basés sur l'utilisation des parcours, est considéré comme un « problème » devant faire l'objet d'une politique publique adaptée<sup>1</sup>. Parmi les options fréquemment invoquées, le règlement

1. VANIER Martin (dir), *Les futurs du pastoralisme en Corse, Scenarios prospectifs et interpellations stratégiques*, document de travail relié, CdC-INRAE-CRA, 2021, 87 p.

du verrouillage foncier corse, terme qui désigne à la fois les questions d'indivision, de non-règlement des héritages, de fragmentation parcellaire<sup>2</sup>, voire d'attente spéculative qui, mises bout à bout, freinent l'accès des éleveurs à des espaces apparemment non utilisés.

Le non-contrôle du foncier par les éleveurs a été en effet de longue date identifié comme un facteur de blocage de leur dynamique de modernisation<sup>3</sup>. La comparaison avec la Sardaigne éclaire cet état de fait : dans l'île du sud un puissant mouvement de transformation des parcours en pâturage cultivés a permis une augmentation considérable du cheptel ovin et des productions fromagères à la fin du XX<sup>e</sup> siècle. Cette « révolution fourragère » a été accompagnée de ventes massives<sup>4</sup> des terres aux éleveurs, condition *sine qua non* de coûteux investissements d'épierrage, de pose de clôtures et de mise en cultures. Le changement paysager qui en découle sur un temps relativement court achève le divorce paysager entre les deux îles notamment dans les zones de plaines, désormais solidement détenues par les éleveurs en Sardaigne<sup>5</sup>.

Nous voulons dans cet article, tout en nuanciant ce constat, renverser la perspective et souligner l'actualité des systèmes d'élevage extensifs c'est-à-dire basés sur de faibles investissements par rapport à la surface utilisée. Nous nous basons pour cela sur une synthèse de travaux de terrains réalisés durant les quinze dernières années dans des micro-régions de l'île. Nous ferons dans un premier temps une rétrospective historique de cet élevage transhumant pour souligner les tendances évolutives des élevages laitiers issus des zones de montagne et qui les ont quittées pour partie. Cela nous permettra en conclusion de relativiser la notion de « blocage foncier » pour les élevages contemporains en montagne et de souligner la diversité des exploitations corses.

2. *Ibid.*, p. 40. Le document est particulièrement intéressant en ce qu'il résume les opinions d'un panel d'acteurs du pastoralisme corse.

3. VERCHERAND Jean, « La question du développement de l'élevage en Corse », *Études corses*, n° 32, 1989, p. 5-77.

4. PAOLI Jean Christophe, « Les mutations des espaces pastoraux méditerranéens : la sédentarisation des exploitations ovines en Sardaigne », *L'espace géographique*, n° 4, décembre 2000, p. 341-348 et, du même auteur, en italien *Printzipales e pastori sardi*, Cagliari, Ed. Condaghes, 2018, 382 p.

5. DONEDDU Giuseppe, PAOLI Jean Christophe, « Proprietà fondiaria e pastoralismo transumante nelle pianure di Corsica e di Sardegna (XVIII<sup>o</sup>-XXI<sup>o</sup> secolo) », *Études corses*, n° 83, 2019, p.103-130.

## DES SYSTÈMES AGRAIRES (RECONSTITUÉS POUR LA FIN DU XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE) ÉTAGÉS OÙ L'ÉLEVAGE PASTORAL N'A QU'UNE PLACE RELATIVE

Nous avons déjà décrit dans un précédent article<sup>6</sup> la division du paysage agraire corse traditionnel (c'est-à-dire à la fois observable avec assez de précision et antérieure aux mutations économiques contemporaines) que nous proposons ici<sup>7</sup>. En fonction de l'altitude, trois grands systèmes agraires conditionnent les traits humains et paysagers de la Corse de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle : un système céréalier dominant dans les piémonts (en dessous de 500 d'altitude), un système de pentes terrassées et arborées aux altitudes moyennes (en deçà de 700 m) et enfin un système agropastoral à transhumance inverse aux altitudes plus élevées (le plus souvent à 800 m et jamais au-delà de 1000 m d'altitude). À ce dernier système se rajoutent des zones basses d'hivernage pour les troupeaux et où les montagnards font également une partie de leurs cultures céréalières.

La répartition des villages selon les altitudes reflète bien cet étage des systèmes : un gros tiers situé en deçà de la ligne des 500 mètres, une moitié de petits villages à l'étage des 600 mètres – celui des jardins et des châtaigniers (une grande partie concentrée en Castagniccia même) – et enfin une minorité de « gros » villages espacés situés aux plus hautes altitudes. Le sens des transhumances, qui suivent en général des vallées, permet de délimiter des régions agricoles traditionnelles (également dessinées sur la carte 1), qui ont gardé de nos jours une grande partie de leur actualité au moins pour les liens familiaux qui unissent les habitants de ces zones parfois distantes de plusieurs dizaines de kilomètres.

L'ensemble donne une image de relative complémentarité entre les zones. Pourtant, à l'exception des transhumances inverses et des échanges intérieurs, chacun des systèmes avait sa propre cohérence et se suffisait à lui-même. Il est à noter que cette division en sous-étages agraires ne constituait pas une originalité puisque transhumance et étagement étaient de mise dans les autres montagnes du bassin méditerranéen<sup>8</sup>.

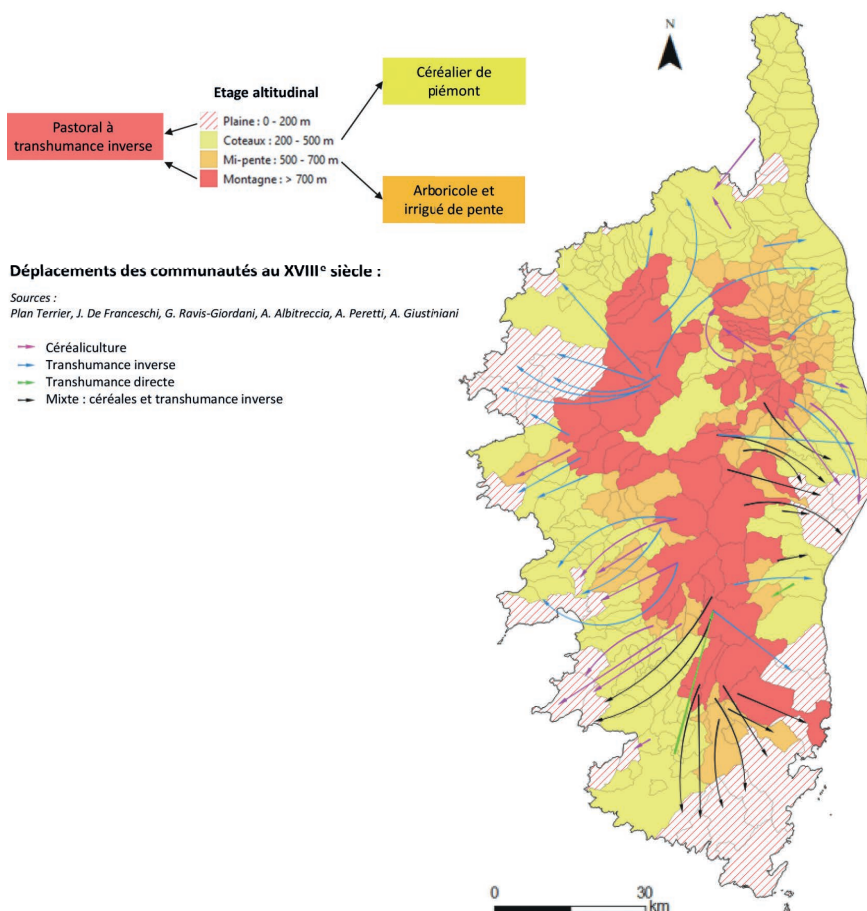
---

6. *Ibid.*

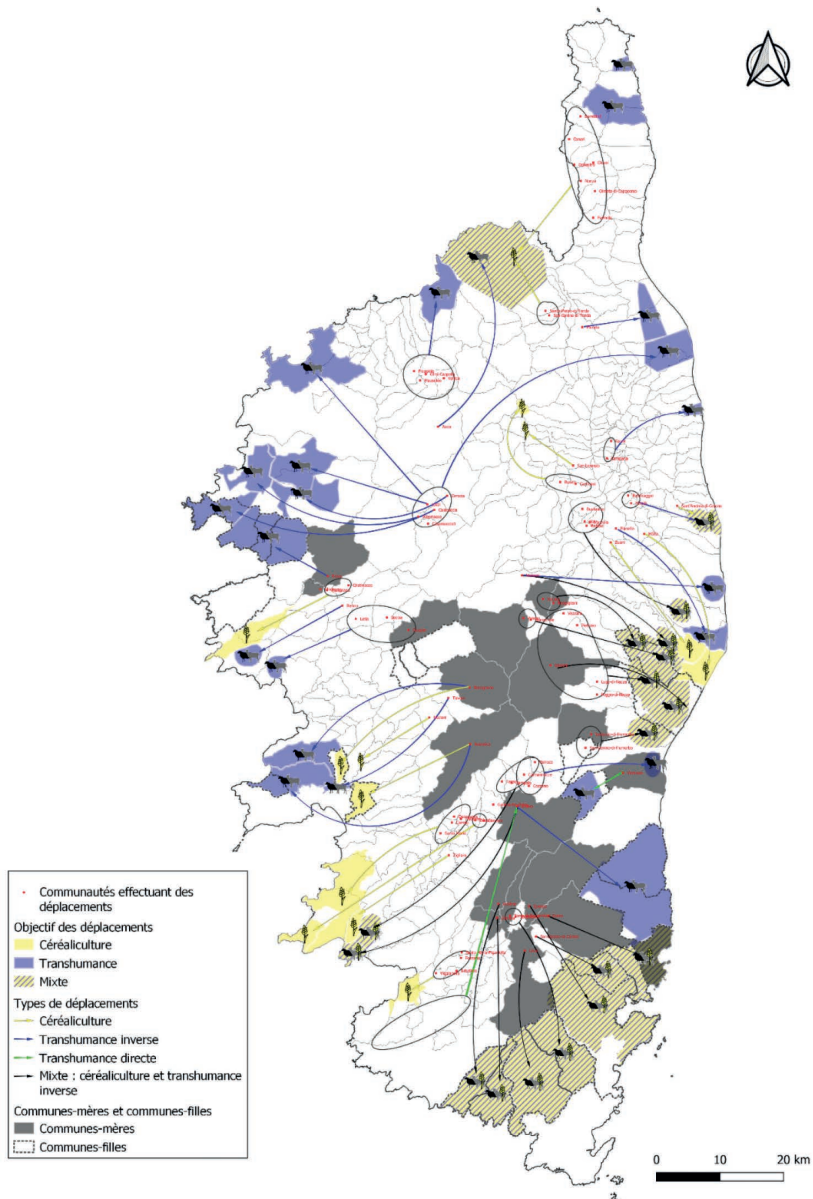
7. *Ibid.*

8. *Ibid.*

Dans le cas de la Corse, la principale originalité tiendrait plutôt à la relative « mainmise » des montagnards (et donc des propriétaires de bétail) sur les zones basses.



**Carte 1.** Distribution des systèmes agraires anciens, de piémont, de mi-pente, de montagne et des mouvements de transhumance au début de l'époque contemporaine en Corse.  
Carte élaborée par Maud Oberlin.



**Carte 2.** Sens des transhumances et des déplacements paysans en hiver (situation à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle d'après le Plan terrier) et création de communes filles par les communautés montagnardes (sources : Plan terrier, enquêtes de terrain, et F. Pomponi).

Carte élaborée par Maud Oberlin.

## LE CONTRÔLE DU FONCIER DE PLAINE ET L'INSTALLATION PROGRESSIVE DE LA POPULATION DANS LES ZONES BASSES

Contrairement à ce qui a pu être observé dans d'autres situations de transhumances inverses généralisées, en Thessalie par exemple, ou encore en Sardaigne, les montagnards corses possèdent le foncier de plaine. Cette propriété peut prendre la forme de la propriété communautaire, en général dans les parties les plus ingrates comme la côte rocheuse et pentue de l'ouest de l'île (Sia, Filosorma), certains bas plateaux secs de la côte orientale (Lunarie, Alzitone). Dans les parties plus prospères, aptes à être mises en culture ou en défend, c'est au contraire la propriété individuelle et inégalitaire qui domine. La société montagnarde est en effet traversée par de fortes inégalités, même si parfois l'illusion du contraire a pu persister tant que les divisions des communs ne devinrent pas effectives<sup>9</sup>. Les historiens du foncier saisissent d'ailleurs cette mise à jour de la domination des notables montagnards à chaque partage et allotissement des communs<sup>10</sup>, lors des conflits entre familles<sup>11</sup>.

Ce contrôle très précoce du foncier de plaine est un indice sûr du lent mouvement d'accumulation paysan (mené répétons-le ici par des familles aisées) qui conduit à l'instar de ce qui se passe ailleurs en Corse à une certaine intensification des cultures : accélération des rotations céréalières, complantations des premiers coteaux en vignes et oliviers. Cette transformation de la plaine se lit dans le paysage, tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, et le géographe Raoul Blanchard lorsqu'il étudie la Corse à la veille de la

9. Et cela n'a évidemment rien de particulier à la Corse : pour une analyse des divisions sociales et leurs conséquences institutionnelles dans les Alpes, voir BERTHIER Bruno, « Les ambiguïtés institutionnelles de la "grande montagne à gruyère" traditionnelle dans les hautes vallées savoyardes. Entre propriété collective du sol et exploitation communautaire des troupeaux », in *Propriété individuelle et propriété collective dans les États de Savoie. Contrats, pratiques et institutions*, Serre Éditeur, III, Actes du colloque de Turin, 9-10 octobre 2009. Textes réunis par Marc Ortolani, Olivier Vernier et Michel Bottin, Nice, PRIDAES (Programme de recherches sur les institutions et le droit des anciens États de Savoie), 316 pages, p. 63-110.

10. Collectif, *Zicavu, una mimoria par dumani : un itinéraire dans l'histoire d'une communauté villageoise corse de l'Altu Taravu*, Aix-en-Provence, Edisud, 1985, p.215, pour la division du *pian di Taravu* au profit de la famille Abbatucci, conformément aux inégalités antérieures entre cette famille et les laborieux pauvres de Zicavu.

11. GRAZIANI Antoine-Marie, *Lévie et son territoire : familles, propriétés, transmissions culturelles*, Ajaccio, Ed. Piazzola, 2016, pour les conflits liés à la constitution foncière des grandes familles léviannaises (De Peretti, De Lanfranchi) dans la plaine de Figari.

Première Guerre mondiale, la décrit clairement comme le nouveau genre de vie émergent de la Corse<sup>12</sup>.

Ce phénomène de privatisation et de progression des cultures dans les zones basses est du reste parfaitement cohérent avec le vaste mouvement d'accumulation et progression des techniques démontré par Antoine Casanova<sup>13</sup>. Celui-ci définit une voie corse issue du démantèlement du féodalisme corse originelle par Gènes à la fin du Moyen Âge. L'aristocratie foncière qui se constitue alors est une voie médiane entre le féodalisme à proprement parler et la propriété vraie (qui s'exprime alors par le métayage généralisé) sur des communs contrôlés de fait et sur le bétail. Ce contrôle agropastoral de la terre s'exprime pleinement dans le sud de la Corse, plus aride et difficile à mettre en culture, dans le sillon central de la Corse ou le sud de la Balagne. Il laisse toutefois une place à une classe aisée agricole, constituée de moyens propriétaires, dont on voit l'apparition également depuis la fin du Moyen Âge et dont l'émergence nous semble-t-il est étroitement liée à la mise en place du système agraire des pentes et à l'artificialisation du milieu montagnard en jardins irrigués, cultures pérennes de châtaigniers, vignes et oliviers : en d'autres termes à la mise en place du système agraire de mi-pente dont nous présentons le début de constitution au Moyen Âge en Castagniccia et sa poursuite jusqu'à l'époque contemporaine. Illustre ce phénomène la constitution de certaines nouvelles communautés dont parle Francis Pomponi pour le XIX<sup>e</sup> siècle<sup>14</sup>, non pas en plaine mais sur les pentes et coteaux encore libres, comme Pastricciola par exemple.

En résumé, l'investissement des classes aisées rurales a permis à une partie des populations rurales de se sédentariser et d'investir dans des

12. BLANCHARD Raoul, « Les genres de vie en Corse et leur évolution », *Recueil des travaux de l'Institut de géographie alpine*, tome II, n° 2, 1914, p. 187-238. Voir également RAVIS-GIORDANI Georges (dir.), *Pieve e paesi. Communautés rurales corses*, Éd. du CNRS, 1978, 384 p., pour l'évolution démographique du XIX<sup>e</sup> siècle et le début de la « descente » des populations.

13. CASANOVA Antoine, « Évolutions historiques des sociétés et voie de la Corse », *Études corses* n° 18-19, 1983, p. 105-146; CASANOVA Antoine, « Essai sur les classes sociales dans les campagnes corse avant la Révolution », *Études corses*, n° 28, 1987, p. 111-144.

14. POMPONI Francis, « Un siècle d'histoire des biens communaux en Corse (1770-1870), 1<sup>re</sup> partie: « La question des communaux, de l'annexion française à la Révolution », *Études corses*, n°3, 1973, p. 5-42 et « Un siècle d'histoire des biens communaux en Corse (1770- 1870), 2<sup>e</sup> partie: « Évolution et problèmes au XIX<sup>e</sup> siècle », *Études corses*, n° 5, 1975, p. 15-54.



activités plus intensives que dans l'ancien système agro-pastoral originel. Ces classes aisées développent, à côté de la céréaliculture, les plantations (vignes et oliviers, mûriers, amandiers, etc.) dans les premiers coteaux. Du fait de ce développement agricole, les villages de plaine, autrefois simple station hivernale des montagnards, voient leur population augmenter (et des communes nouvelles se créent, appelées « filles » des villages mères montagnards comme Ghisonaccia pour Ghisoni, Bastelicaccia pour Bastelica, Figari pour Levie, etc.) où des populations dispersées se sédentarisent dans les zones les plus difficiles (comme le Filosorma, sur les terrains communaux des communes du Niolu).

La conséquence logique de cette inversion du lieu de résidence est le renversement du sens des transhumances, qui deviennent « de bas en haut » (comme on peut le supposer d'après la lecture de Francis Pomponi et Jean-Jacques Usciati<sup>15</sup> au haut Moyen Âge).

Enfin, dernière mais non des moindres conséquences pour le sujet qui nous intéresse : une classe de bergers spécialisés, qui peuvent être propriétaires des troupeaux (c'est généralement le cas au XX<sup>e</sup> siècle en Corse, contrairement à la Sardaigne voisine) mais rarement de la terre (à l'exception des terres communes de faible qualité et des petites parcelles d'arbres ou de jardin) s'est maintenue. Toutefois cette société de bergers non-propriétaire évolue dans un contexte où l'ascension paysanne se fait par la propriété et la mise en culture et non pas par l'élevage et la propriété du troupeau.

## LE DÉVELOPPEMENT DES CULTURES INTENSIVES ET DES PLANTATIONS DANS LES ZONES BASSES

À la différence, encore une fois, de la Sardaigne<sup>16</sup>, les éleveurs de brebis corses n'ont pas pris le chemin de la « révolution verte méditerranéenne » qui pourrait y accroître la productivité<sup>17</sup>. Cette différence est due selon nous à cette tendance historique de la majorité des paysans propriétaires d'investir dans la plantation et la culture intensive et ce faisant de ne pas

15. POMPONI Francis, USCIATI Jean-Jacques, *De Bastelica a Bastelicaccia : l'homme et l'espace en Corse-du-Sud*, Ajaccio, Éd. Piazzola, 2006.

16. DONEDDU Giuseppe, PAOLI Jean Christophe, art. cité. VERCHERAND Jean, art. cité.

17. PAOLI Jean Christophe, *Printzipales...*, op. cit..

laisser, excepté peut-être dans la brève période de l'entre-deux guerres, d'espace libre à l'élevage transhumant. Les bergers restant en activité après la Seconde Guerre mondiale sont donc restés non-proprétaires de la terre et subirent en tant que locataires ou métayers (essentiellement dans l'Extrême Sud dans ce dernier cas) la perte des terres due au développement de la vigne dans les années 1970 et 1980 en Corse<sup>18</sup>. L'absence de propriété ou de toute autre forme stable de tenure du foncier – qui rappelons-le ici, comme le montre le cas de la Sardaigne, est la condition de base des transformations de l'élevage –, a été identifiée<sup>19</sup> comme la cause de l'immobilisme des techniques utilisées jusqu'au début des années 1900 (et notamment la difficulté à combler le déficit fourrager hivernal), et de la baisse de rentabilité tendancielle qui en résulte (productivité stable par rapport à l'augmentation du niveau de vie des salaires etc.). Ce n'est que dans certaines parties de la plaine où, pour des raisons techniques, des plantations ne pouvaient être faites, par exemple dans les zones inondables et où les bergers ont pu donc acheter tôt la terre, que des élevages de brebis laitières se sont installés, ont introduit des cultures fourragères et des céréales (implantées à l'automne et pâturées directement, comme en Sardaigne) et ont augmenté les troupeaux et la productivité. Et encore, même dans ces régions de plaine irriguée, les exemples ne manquent pas où les éleveurs, une fois devenus propriétaires, ont abandonné l'élevage au profit des cultures pérennes, la vigne en premier lieu<sup>20</sup>. Au total, l'effectif de brebis corses, déjà relativement faible par rapport à la population d'une île réputée pastorale, est passé entre 1960 et 1980 d'environ 200 000 à 100 000 et celle des éleveurs de brebis de 2 000 à 500<sup>21</sup>.

Les conséquences spatiales pour la répartition des élevages de ces évolutions entre la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et les présentes années sont très parlantes (fig. 3). Les troupeaux certes « s'inversent » dans l'espace en ce sens qu'ils quittent les montagnes pour s'installer dans les zones basses ; ce déplacement ne fait que correspondre au développement de la propriété privée

18. RENUCCI Jeanine, « L'élevage corse : un archaïsme menacé », *Revue de géographie de Lyon*, volume 45, n° 4, 1970, p. 357-389.

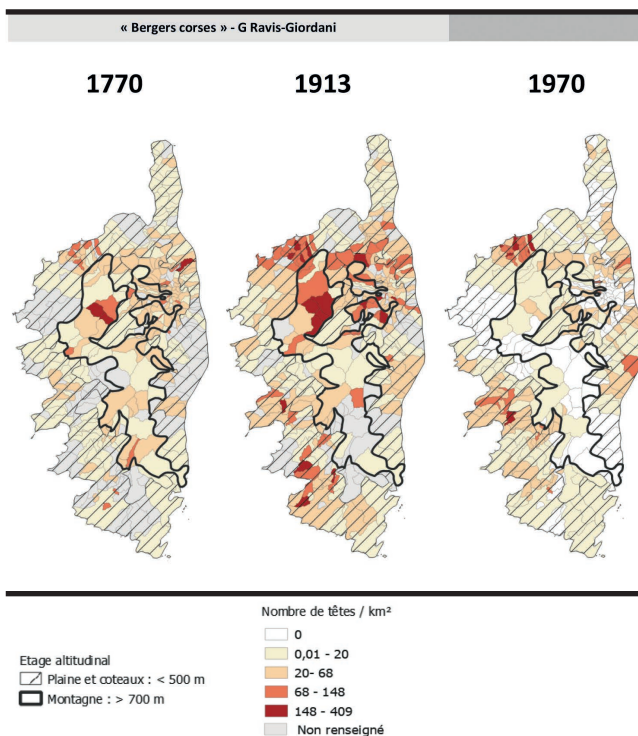
19. C'est en particulier la thèse défendue dans VERCHERAND Jean, *op. cit.*

20. Les sources pour le XX<sup>e</sup> siècle que nous utilisons proviennent des entretiens semi-directifs avec les éleveurs réalisés lors de diagnostics agraires d'étudiants dont la liste est donnée dans DONEDDU Giuseppe, PAOLI Jean Christophe, art. cité.

21. PAOLI Jean Christophe, « Problèmes fonciers de l'élevage corse. Quelques enseignements de l'histoire agricole de la Plaine orientale corse », *Les fromages de Corse*, Ajaccio, Albiana, 2016.

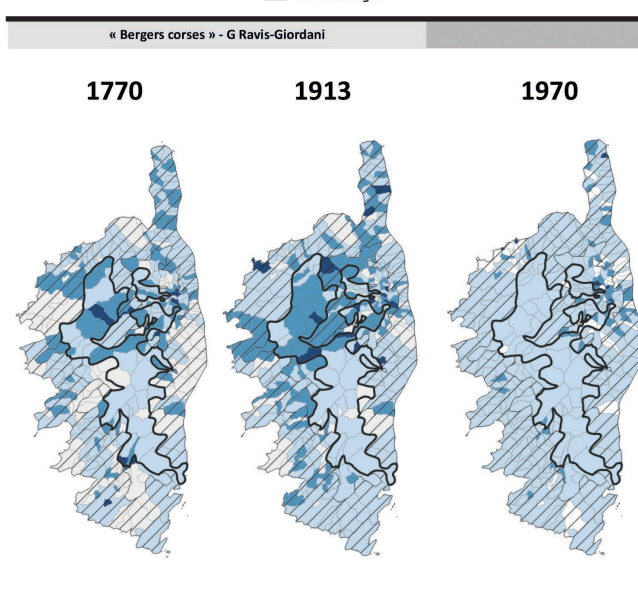
## OVINS

**Figure 3.** Inversion plaine montagne et concentration spatiale des élevages de brebis durant la période contemporaine en Corse.



## CAPRINS

**Figure 4.** Concentration spatiale des effectifs de chèvres dans des zones de basse altitude, durant l'époque contemporaine en Corse.



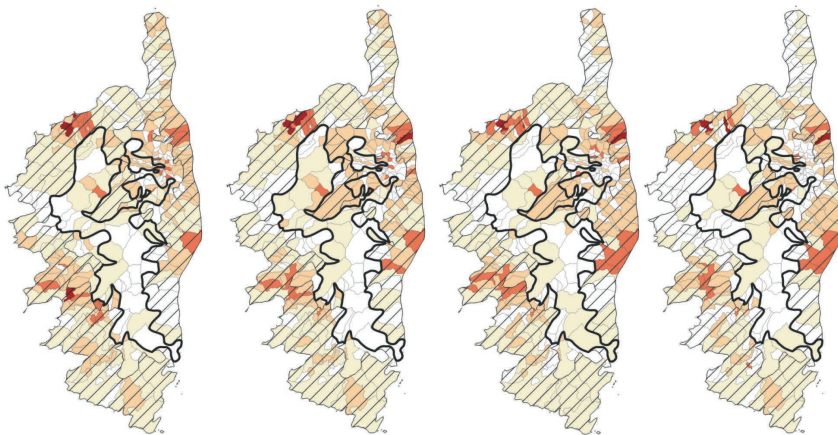
RGA 1970, 1979, 1988, 2000, 2010

1979

1988

2000

2010



**Sources**

• *Bergers corses*, G. Ravis-Giordani, 1983

• *AGRESTE. Recensement général agricole 1970, 1979, 1988, 2000 et 2010.*

Pour les communes soumises au secret statistique (c'est-à-dire comportant moins de 3 exploitations pour l'orientation de production considérée), nous avons choisi de faire l'approximation d'un chargement de 300 têtes sur la commune, cela correspondant en effet au cheptel moyen de 2 exploitations.

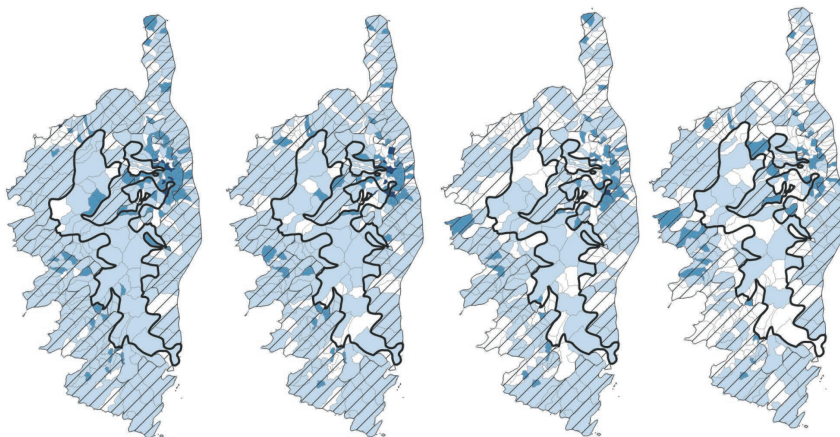
RGA 1970, 1979, 1988, 2000, 2010

1979

1988

2000

2010



et à une relative intensification des cultures – hors élevage – dans les anciens hivernages. Mais bien plus, ces installations de troupeau, finalement, se limitent aux zones de plaine qui ont échappé au développement viticole et agrumicole, soit une partie de la Balagne et de l'arrière-pays ajaccien, une partie du sud de la plaine orientale (de façon générale toutes les zones inondables de la plaine). Le constat est encore plus clair pour l'élevage des chèvres qui lui se concentre au fil du temps dans les zones peu peuplées de la côte occidentale et du sillon central (fig. 4).

## LA PART TOUJOURS IMPORTANTE DU NON CULTIVÉ DANS LES SYSTÈMES CONTEMPORAINS D'ÉLEVAGE OVIN ET CAPRIN SPÉCIALISÉS

Entre la situation du début des années 1970 brièvement décrite plus haut et maintenant, nous pouvons essayer de retracer une trajectoire d'évolution en suivant tout particulièrement la transformation des systèmes fourragers et des principaux équipements des éleveurs. Pour cela nous utilisons les résultats d'enquêtes de terrains réalisés par des étudiants<sup>22</sup> dont nous synthétisons les résultats sous la forme de modèles de système d'exploitation représentatifs de la variété des exploitations réelles actuellement présentes en Corse. Nous entendons par « modèle » un système de production (c'est-à-dire une combinaison de terres utilisées, de techniques et de capital immobilisé) dont les caractéristiques (de taille et de performance économique en particulier) ont été reconstituées sur la base des données de terrains. Pour ne parler que des exploitations ovines (c'est-à-dire dont l'élevage des ovins est l'activité essentielle, mais pas forcément unique comme nous le verrons) nous pouvons répartir les exploitations en quatre modèles actuellement observables. Or ces quatre modèles reflètent également une trajectoire d'évolution, que l'on peut retracer en suivant le niveau de capitalisation des exploitations qui est croissant en quatre « étapes » numérotées de 1 à 4 dans le tableau<sup>23</sup> ci-dessous (le niveau 1

22. Voir la liste de ces travaux dans DONEDDU Giuseppe, PAOLI Jean Christophe, art. cité, p. 106 et 107.

23. PAOLI Jean Christophe, « Atlas de différenciations micro-régionale des agricultures en Corse », Synthèse des travaux de diagnostics territoriaux co-encadrés par l'INRAe et la Chambre régionale d'agriculture, Projet REDYN-Dyter financé par la Collectivité de Corse, à paraître.

Types simplifiés d'élevage	Résumé système	Tenure du foncier	Combinaison avec d'autres activités d'élevage (bovins, parfois chèvres et/ou porcins)	Localisation observée (non exhaustive)	Nbre d'actifs familiaux	Surface (ha) par actif familial	Cheptel brebis ou chèvre (maximum à la traite)
Ovins 1	Pas ou peu de matériel mécanisé, traite manuelle, vente du lait	Locataire essentiellement	Non	Plaines non irriguées du Nebbiu, Calvi, vallée de Lava, Castagniccia	1 à 1,5	20 à 85	80 à 200
Ovins 1'	<i>Idem que supra</i> , avec transformation fermière	Locataire essentiellement	Oui dans les zones pentues du Sartenais	Bas Taravu, golfe de Lava, Sartenais	1,5 à 2	12 à 90	30 à 170
Ovins 2	Peu de matériel mécanisé, traite manuelle ou machine à traire de petite taille	Locataire, partiellement propriétaire	Non	Plaine orientale	1	63 à 100	250 à 400
Ovins 2'	<i>Idem que supra</i> avec transformation fermière	Locataire, Partiellement propriétaire	Non	Plaine du Sud (Sartenais, Figari)	1 à 2	34 à 52	150
Ovins 3	Matériel de culture et de production de fourrage complet machine à traire 24 postes	Locataire et propriétaire	oui dans les vallées surtout dans les parties hautes	Plaines (orientale, Figari, Lava, Nebbiu, Fium'Orbu, Calvi) et vallées (Taravu, Tavignani)	1 à 2	30 à 240	110 à 1 000
Ovins 3'	<i>Idem que 3</i> avec transformation fermière	Locataire et propriétaire	oui dans les vallées surtout dans les parties hautes	Plaines (orientale, Figari, Lava, Nebbiu, Calvi) et vallées (Taravu, Tavignani)	1 à 4	30 à 220	100 à 500
Ovins 4	Matériel motorisé lourd, fourrage complet, hangar machine à traire de 24 postes et plus, vente de fourrage	Propriétaire et locataire	Non	Plaine orientale	1 à 2	75 à 315	300 à 1 200
Caprins 1	Traite manuelle, chèvres sur parcours, peu de complémentation, transformation fermière	Locataire	Oui dans les hautes vallées (Taravu et Alta Rocca)	Castagniccia, sud de Calvi, vallée du Taravu	1 à 1,5	60 à 500	60 à 180
Caprins 2	Traite mécanique, matériel de fenaïson. Transformation fermière	Locataire et propriétaire	Oui dans la vallée du Golu et la façade orientale	Piémont et premiers coteaux, Nebbiu, Sartenais, de la vallée du Golu et de la façade orientale	1,5 à 2,5	180 à 300	200 à 300
Caprins 3	« Hors sol » avec changement race, vente de lait	Propriétaire et locataire	Non	Fium'Orbu	1 à 2	30 à 300	90 à 330

**Tableau 1.** Récapitulatif des principaux systèmes de productions ovins et caprins présents en Corse (source : voir note 23).



étant le plus proche du modèle « pastoral original » et le niveau 4 le plus poussé vers l'intensification fourragère).

Le système appelé ici « Ovin 1 » dans le tableau 1 (dont plus de détails peuvent être trouvés dans la fiche descriptive donnée en annexe) peut apparaître comme une survivance des temps anciens : il correspond à un type d'élevage basé sur la location de parcours, souvent une combinaison de baux à ferme susceptibles d'être stables dans le temps et de baux verbaux qui le sont parfois, dans les faits, tout autant. Étonnamment, il n'est pas marginal car on peut estimer qu'une centaine d'éleveurs (sur les 500 environ que compte la Corse) répond à ce type. La survie de ces exploitations dont la productivité physique est évidemment faible (moins de 15 000 litres brut de lait par an et par actif) s'explique par le prix relativement élevé que les industries laitières payent au berger (1 à 1,20 €/litre) et par les subventions européennes (désormais en grande partie découplées et calculées en fonction de la surface parcourue par les animaux) qui permettent à l'éleveur un revenu décent, malgré une faible productivité physique. Ce revenu est d'autant meilleur si ces éleveurs pratiquent la transformation fermière (variante 1' du modèle).

La curiosité de ce système d'élevage peu moderne (ou, dit autrement, ce qui l'empêcherait de passer aux étapes suivantes de l'itinéraire de développement que nous supposons le bon ici) est clairement la faible accumulation de capital atteinte dans ces exploitations : la quasi-absence de matériel de travail du sol notamment. Par voie de conséquence, ce système d'élevage est aujourd'hui relégué dans les régions de piémont ou côtières pentues et n'existe quasiment plus dans les plaines irriguées, où la concurrence pour les terres est plus forte.

Par contraste avec le précédent, le modèle de système de production que nous avons numéroté 3 dans le tableau (le modèle 2 pouvant être considéré comme intermédiaire), a introduit de manière franche le matériel motorisé et l'herbe cultivée (céréales simples, ray-grass et luzerne pour l'essentiel) dans la surface pâturée par les animaux. Les éleveurs concernés ont effectivement modernisé depuis les années 1970 leur système d'élevage, c'est-à-dire approximativement en même temps que dans la Sardaigne voisine et en suivant *a priori* comme eux un modèle de développement vers l'élevage à l'herbe, pour atteindre aujourd'hui un équipement complet en machines de culture et de récolte du foin, en équipement de traite et en

bâtiment agricole. Cela amène logiquement dans ce type d'élevage (de très loin le plus courant en Corse représentant vraisemblablement la moitié du nombre total des élevages) à une augmentation de la part des cultures dans ces exploitations (jusqu'à un tiers de la superficie) et bien entendu de la productivité laitière brute (quantité totale de lait produit dans l'élevage, ramené par actif) supérieure à 30 000 litres par an. Mais ici, par différence avec la Sardaigne, les parcours et surtout les prairies naturelles (qui sont dans les faits en Corse souvent des surfaces non labourées mais débroussaillées tous les ans) représentent encore les deux tiers de la surface fourragère. La différence avec le système 1 est donc qu'ici les parcours mécanisables (à base de cistes et d'asphodèles) sont mécanisés et débroussaillés (« gyrobroyés »). De plus, les parcours non mécanisés (où, outre les cistes et les asphodèles, les arbousiers et les bruyères sont fréquents) peuvent encore être importants pour ces exploitations modernisées. Ils sont alors généralement exploités par une deuxième espèce (chèvre ou vache à viande). Ceci explique que les élevages de ce type sont souvent des élevages pluri-espèces « combinés » : les modèles ovins 3 et ovins 3' sont en effet le plus souvent associés à ces autres espèces ; de même que chèvre 1, le modèle caprin « fourrager » corse aujourd'hui si courant est souvent associé à un autre troupeau en général de bovins, voir tableau 1). Ces combinaisons d'élevages ovin ou caprin avec d'autres espèces adviennent surtout lorsque les élevages sont dans une zone de contact entre coteaux et montagnes. Du point de vue foncier, ces éleveurs sont dans une situation beaucoup plus nuancée que ceux de Sardaigne où les élevages tendent à devenir des élevages de propriétaire. Ici ils combinent location (verbale ou écrite) et propriété, réservant celle-ci aux parcelles où leurs investissements sont les plus importants.

Le seul modèle d'exploitation agricole où les parcours et prairies non cultivées ont nettement diminué au cours des dernières décennies en Corse est le « système d'élevage mécanisés et fourragers », noté 4 dans le tableau 1 : ils représentent moins de 10 % des exploitations ovines de la Corse (c'est-à-dire seulement quelques dizaines d'exploitations) et ils sont situés dans la Plaine orientale. Mais encore dans ce cas les parcours ne sont pas inexistants : ils peuvent représenter un tiers de la superficie totale (terres généralement humides utilisées en été).

En somme, la situation simplifiée et synthétisée des systèmes d'élevage laitiers présents en Corse et leur dynamique donne l'impression d'une



intensification fourragère incomplète, voire d'une autre voie vers le développement que celui de l'augmentation des performances laitières (lait produit par brebis) et de la productivité laitière (lait produit par actif).

## UNE AUTRE VOIE VERS LE DÉVELOPPEMENT ?

Les résultats de notre synthèse nous permettent de nuancer la portée de notre hypothèse de départ (celle d'une voie de développement, suivant une trajectoire linéaire de capitalisation, et de modernisation) dont l'accès à la stabilité foncière serait le verrou principal.

Il est clair que les systèmes de production les moins intensifiés (numérotés 1 et 2 dans le tableau) sont liés à une moindre tenure de la terre. Cette situation est souvent corrélée aux difficultés physiques de mécanisation (qui rendent l'achat moins stratégique par les éleveurs) ou (dans le cas du Sartenais et de la Plaine orientale) à la concurrence potentielle avec d'autres activités agricoles (vigne ou encore élevage bovin) qui rendent au contraire l'achat dans ces zones aux multiples potentialités difficiles par les éleveurs. Au-delà même de ces deux modèles, les éleveurs, de façon générale, gardent toujours leur « empreinte historique » d'éleveurs sans terre surtout dans les zones basses (les anciens hivernages), comme cela est particulièrement visible dans les basses vallées du Taravu, du Sartenais.

Cela dit, et sans minimiser ce handicap historique, les éleveurs de brebis en Corse ont globalement modernisé leurs élevages et surmonté les difficultés d'acquisition du foncier. Simplement ils l'ont fait en tenant compte de leur environnement économique (la concurrence avec d'autres activités) et physique (la variété des milieux qu'ils exploitent) en misant dès qu'ils le pouvaient sur la *diversité interne de leurs systèmes de productions*.

Une hypothèse aurait pu être que la transformation du fromage à la ferme soit un facteur incitatif au maintien des parcours au sein des systèmes d'exploitation. Mais aucun lien clair n'a été trouvé entre la présence de production fromagère fermière et l'utilisation des parcours : les trois premiers modèles ont des variantes « avec transformation fromagère » qui ne changent rien dans le fonctionnement fourrager.

En revanche il semble clair que le maintien d'exploitations utilisant les parcours est lié aux possibilités offertes par l'élevage multi-espèces ou dit autrement à la diversification des activités d'élevage des petits ruminants, en mixant ceux-ci ou en les combinant avec les bovins et ou les porcs, souvent d'ailleurs sur des espaces séparés. Ainsi les éleveurs corses, d'éleveurs spécialisés qu'ils étaient réputés être, se sont progressivement orientés vers un élevage diversifié en même temps que leur système fourrager s'est diversifié en combinant une « cellule fourragère<sup>24</sup> » et un espace de parcours.

## CONCLUSION

Les systèmes d'élevage de petits ruminants (brebis et chèvres) en Corse étaient historiquement basés sur l'utilisation des parcours (c'est-à-dire des espaces non cultivés), à différentes altitudes et différents moments de l'année. Ces parcours ont été entretenus par le pâturage des animaux et par l'intervention humaine (céréales après brûlis jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle, brûlis ensuite). Ils sont aujourd'hui encore présents dans tous les types d'élevage retrouvés en Corse, dans les zones de faibles altitudes, mais aussi en montagne et selon des formes combinées entre piémont et montagne. Cela est une originalité si on compare la Corse à la Sardaigne voisine, où les parcours ont largement diminué pour être remplacés par des espaces cultivées. Ceci s'explique dans le cadre d'une rétrospective historique où l'on voit que les zones les plus mécanisables et donc aptes à la modernisation fourragère ne sont pas en Corse la propriété des éleveurs, contrairement à la Sardaigne où les éleveurs ont massivement acquis des terres en plaine. Pourtant nous voyons ici que cela n'a pas empêché les éleveurs corses de trouver leur propre voie vers la transformation technique et économique de leurs élevages. Dans ce processus de modernisation, la part des parcours dans la surface pâturée par les animaux a certes diminué mais leur utilisation est encore la norme. Cette utilisation peut se faire par les petits ruminants eux-mêmes mais également par la combinaison avec un deuxième troupeau de vaches

---

24. SANTUCCI Pierre Mathieu, BERNARD Elisabeth, LE GARIGNON Christophe « Quelques aspects de l'évolution de l'élevage pastoral corse », *Revue Pastum*, n° spécial « Estives et territoires de Corse », 2001.

allaitantes. De la sorte, les élevages corses de petits ruminants sont dans une situation intermédiaire entre l'élevage à l'herbe et l'élevage sur parcours et semblent avoir trouvé une voie non pas de « révolution fourragère » (c'est-à-dire de mise en culture de la surface la plus importante possible pour implanter des cultures fourragères et augmenter les performances et les productivités laitières) mais de « diversité fourragère ». Cette pluralité repose sur la variété des espèces élevées et également sur celle des espaces utilisés qui incluent pour partie les pentes voire des portions d'espaces complémentaires et cela particulièrement dans les zones les plus pentues des piémonts ou dans les villages de montagne (c'est-à-dire les parties les plus hautes des vallées d'où sont originaires une grande partie des éleveurs). Ainsi la question foncière (le statut originel de « non-proprétaire » des éleveurs) a été en grande partie détournée, et les éleveurs, dont la majorité est partiellement propriétaire, s'accommodent de statuts fonciers là encore très variés.



## ANNEXES

### Description synthétique des quatre modèles de production ovine laitière en Corse

O1 : LAIT - Pas de matériel, traite manuelle

#### Inscription au sein du territoire corse

- Concerne 4 systèmes de production spécialisés, localisés dans le Nebbiu, la plaine de Calvi, le golfe de Lava et la Castagniccia (en Castagniccia, présence d'exploitations réalisant en complément de la transformation fromagère)
- N'existe pas sous la forme de systèmes de production mixtes
- Situé dans les étages altitudinaux de plaine et de coteaux

#### Informations générales


- 3 à 15% des exploitations
- 20 à 85 ha
- 80 à 200 brebis (maximum à la traite)
- 75 à 100 L lait /brebis/campagne
- 0 à 10% en propriété
- 1 à 1,5 actifs familiaux
- 0 salarié permanent
- Pas de pluriactivité

#### Equipement

Bergerie, traite manuelle, pas de tracteur ou ancien  
(gyrolroyeur, débroussailluse, tank à lait, camionnette, fromagerie)

#### Assolement

Présence d'exploitations pratiquant l'estive/la remue




#### Débouchés

75 à 100 L lait /brebis/campagne vendu aux laiteries à 1-1,2 €/L (NR pour le golfe de Lava)  
Vente des agneaux à 6,5-7,5 €/kg (période de Noël) ou vifs (25-33€/pièce)  
(Castagniccia : Vente directe de fromage à 22€/kg et de brocciu à 11€/kg)

#### Itinéraire technique

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
	← MISES BAS AGNILLIÈRES →			← SAILLIE →				← MISES BAS →			
← COMPLEMENTATION FOIN + CERÉALES →							← TRANSUMANCE →				
							← REMUE →				

#### Schéma zootechnique



#### Résultats économiques

- PB : 120 à 254 €/brebis mère (NR pour le golfe de Lava)
- Clp : 80 à 157 €/brebis mère (NR pour le golfe de Lava)
- VAN / actif (=productivité par travailleur) : - 1,5 à 12,6 k€
- Part des subventions dans le RAN : 50 à 153%

## O2 : LAIT - Peu de matériel mécanisé, traite manuelle ou machine à traire de petite taille

### Inscription au sein du territoire corse

- Concerne 1 système de production spécialisé, localisé dans la **Plaine orientale Aléri**
- Existe sous la forme de 1 système de production mixte avec B1 (Golo)
- Situé dans l'étage altitudinal de **plaine**

Données économiques datant de 2011

### Informations générales

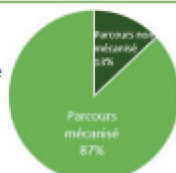
- 3 % des exploitations
- 63 à 100 ha
- 250 à 400 brebis (maximum à la traite)
- 110 L lait /brebis/campagne
- 15% en propriété
- 1 actif familial
- 0 salarié permanent
- Pas de pluriactivité

### Equipement

Matériel ancien : traite manuelle ou salle de traite 9-18, tracteur, gyrobroyeur

### Assolement

L'estivo/la remue n'est plus pratiquée



### Débouchés

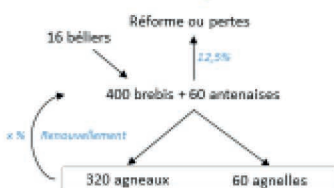
Vente aux laiteries à 1,25 €/L

Vente des agneaux en vifs (32€ pièce)

### Itinéraire technique

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
	← MISES BAS AGNELLES →						← SAILLIE →				
								← MISES BAS →			
	← COMPLEMENTATION FOIN + CERÉALES →									← TRAITE →	

### Schéma zootechnique



### Résultats économiques

- PB : 164 €/brebis mère
- CIP : 125 €/brebis mère
- VAN / actif (=productivité par travailleur) : - 1,5 à 6,9 k€
- Part des subventions dans le RAN : 116 à 136%

**O3 : LAIT - Matériel complet yc fourrages, machine à traire 24p**

**Inscription au sein du territoire corse**

- Concerne 7 systèmes de production spécialisés, localisés dans la **Plaine orientale Nord**, le **golfe de Lavo**, le **Nebbiu**, le **Fium'Orbo** (2), la **plaine de Calvi** et le **canton de Figari**
- Existe sous la forme de 5 systèmes de production mixtes : 2 avec (B2 40-70 ou P1), 1 avec B1, 1 avec B2 < 40, 1 avec C1\_B1 (Alta Rocca, HV Taravo, Tavignanu, BV Taravo)
- Situé dans l'étage altitudinal de **plaine** (+coteaux)

**Informations générales**

- 2 à 26% des exploitations
- 30 à 240 ha
- 110 à 1000 brebis (maximum à la traite)
- 110-130 L lait/brebis/campagne
- 10 à 100 % en propriété (NR pour le Fium'Orbo)
- 1 à 2 actifs familiaux
- 0 salarié permanent (parfois 1)
- Pas de pluriactivité

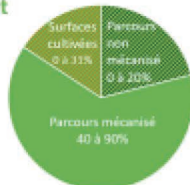
**Equipement**

Sdt 12-24 (rarement 6-12 ou 24-24), 1 à 3 tracteurs

[gyrobroyeur, chaîne de fourrage, matériel de travail du sol]

**Assolement**

Estive/remue rarement pratiquées



(NR pour Figari)

**Débouchés**

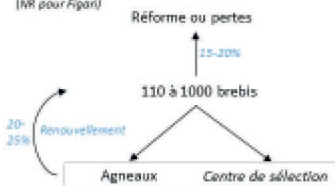
- Vente aux laïteries à 1-1,3 €/L (NR pour le golfe de Lavo)
- Vente des agneaux en vifs à des négociants sardes ou groupements (25-42€ pièce) (NR pour Figari)
- (Nebbiu : parfois participation au schéma de sélection de la race ovine corse avec vente agnelles issues d'IA au centre de sélection à 75-90€/tête)
- (Nebbiu et parfois Lavo : Vente de fourrage)

**Itinéraire technique**



**Schéma zootechnique**

(NR pour Figari)



**Résultats économiques**

- PB : 123 à 196 €/brebis mère (NR pour Figari)
- Clp : 32 à 120 €/brebis mère (NR pour Figari)
- VAN / actif (=productivité par travailleur) : - 2,7 à 44,5 k€
- Part des subventions dans le RAN : 30 à 100%

